

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le un juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES - Parc des expositions, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 25 juin 2024.

DÉLIBÉRATION N° DEL2024_066 - ACCUEIL DE LOISIRS / LUDOTHEQUE OUVERTURE D'UN ACCUEIL DE LOISIR INTERCOMMUNAL À DIGOIN SUR LE SITE DE L'ÉCOLE LE LAUNAY POUR LES VACANCES D'ÉTÉ 2024 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA COMMUNE DE DIGOIN

Pour les vacances d'été 2023, l'Accueil de Loisirs (ALSH) intercommunal a été installé à Digoïn au sein de l'école Le Launay.

Cette première a été une réussite, tant au niveau de la fréquentation par les enfants qu'au niveau de l'aménagement des espaces d'animation pour les différentes tranches d'âges et donc des conditions de travail pour l'équipe d'animation.

C'est ainsi, aux vues de ce premier retour d'expérience et des potentialités du site (espaces disponibles, locaux mutualisables, situation géographique en centre ville, ...) qu'il a été décidé la construction d'un ALSH permanent sur ce site. Il a vocation à devenir l'accueil de loisirs intercommunal permanent, en accueillant les enfants sur les temps périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances scolaires).

Dans cette période transitoire, avant la construction et l'installation pérenne, il est prévu que l'accueil de loisirs intercommunal à Digoïn soit installé pour les vacances d'été 2024 au sein de l'école Le Launay.

C'est pourquoi la convention jointe en annexe régit les modalités de mise à disposition des locaux et agents communaux (animation et entretien) de la commune de Digoïn au bénéfice de la Communauté de communes Le Grand Charolais.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2018-142 en date du 17 décembre 2018 portant harmonisation des compétences et définition de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2022_144 en date du 8 décembre 2022 portant redéfinition des ALSH d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2024_13 en date du 28 mars 2024 modifiant l'intérêt communautaire des ALSH,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DEL2024_14 en date du 28 mars 2024 approuvant le programme de construction d'un ALSH à Digoïn sur le site de l'école Le Launay,

Considérant que la Communauté de communes Le Grand Charolais est compétente pour l'action sociale reconnue d'intérêt communautaire,

Considérant que la gestion de l'ALSH dans les locaux de l'école Le Launay à Digoïn relève de la compétence du Grand Charolais,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 13 juin 2024,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 13 juin 2024,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition de l'école Le Launay et de personnels communaux au profit de la Communauté de communes tel qu'il est joint en annexe,**
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Thierry DESJOURS
Membres présents à la séance : 48	Votants : 55

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Daniel PACAUD, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-Françoise MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Gilles PERRETTE à André ACCARY, Cédric FRADET à Nicole GEORGES, Edith TERRIER à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à Magali DUCROISET, Pascal RAMEAU à Bérénice PORTIER, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Daniel THERVILLE à Éric BOURDAIS

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Céline BIJON, Annie BOISSARD, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Gérard DUCHET, Jean ETAIX, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Jean-Baptiste LEFORT, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Michel TRAVELY, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 1 juillet 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais